

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE PUBLIQUE DU
MARDI 14 FEVRIER 2017
A 18H30

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

- LE CHEYLARD -

SOMMAIRE

1. ENFANCE JEUNESSE	5
A. Adoption de l'aide octroyée aux stagiaires BAFA	
2. ACTION SOCIALE	5
A. Adoption du règlement d'attribution de l'appel à projet « Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique »	
B. Désignation au CA du CIAS	
C. Transports à la demande : compte-rendu 2016	
3. ECONOMIE	8
A. Vente de terrain ZA des Prés de l'Eyrieux	
B. Validation de la convention d'objectifs avec l'association Le Labo.VE	
4. TOURISME	9
A. Validation de la convention d'objectifs avec l'OTI	
B. Modification des tarifs de la Maison du bijou	
5. CULTURE	11
A. Modification des tarifs de L'Arche des Métiers	
B. Modification des tarifs de Planète Mars	
6. DEVELOPPEMENT DURABLE	13
A. GEMAPI : autorisation à signer la convention	
7. ADMINISTRATION GENERALE	13
A. Changement de délégués au SICTOMSED pour les Communes de St Andéol de Fourchades, Arcens et Chanéac	
B. Changement de délégués au Syndicat Eyrieux Clair pour la Commune de Lachapelle sous Chanéac	
C. Modification des délégués désignés à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	
8. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016	15
9. QUESTIONS DIVERSES	18
10. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT	18

Date de la convocation : 6 février 2017

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 54

Étaient présents : Mme Josette CLAUZIER, M. Frédéric PICARD, M. Thierry GIROT, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Maurice DESSUS, Mme Catherine FAURE, M. Philippe CRESTON, M. Jean-Luc BOULON (arrivé à 18h35), M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Denis SERRE, Mme Pierrette CHANEAC, Mme Nathalie ROULET, M. Roger PERRIN, M. Gérard CUMIN, M. Pierre CROS, Mme Brigitte CHANEAC, M. Raymond FAYARD, M. Marcel COTTA, M. Henri GUILLOT, M. Maurice WEISS, M. Michel VILLEMAGNE (arrivé à 18h45), Mme Brigitte MOREL, Mme Cécile VINDRIEUX, M. Patrick MARCAILLOU, M. Henry JOUVE (arrivé à 18h45), Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ (arrivée à 18h15), Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. Charles FOUVET, M. René JULIEN, M. Nicolas FREYDIER, M. Pascal BAILLY, M. Christophe SABY, M. Michel CHANTRE, M. Simon CHAPUS, Mme Sabine LOULIER, M. Francis VIALATTE.

Absents excusés représentés : Mme Marie-Christine ROURE pouvoir à Mme Monique PINET, M. Jean-Paul BERNARD pouvoir à Mme Brigitte CHANEAC, M. Maurice ROCHE pouvoir à M. Marcel COTTA, M. Maurice SANIEL représenté par M. Jean-Luc PLANTIER, M. Henri SENECLAUZE pouvoir à M. Etienne ROCHE, M. André BLANCHIN pouvoir à Mme Catherine FAURE, Mme Eliane ADRIEN pouvoir à M. Simon CHAPUS.

Absents excusés : M. Jean-Marie FOUTRY, M. André BEAL.

Absents : M. Jean-Louis REYNAUD, M. Gérard BRUN, Mme Laura SOUBEYRAND, M. Laurent BOUIX, M. Jean-Pascal PRAMAYON, M. Philippe DESESTRES, M. Christian CHARRIER.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Nicolas FREYDIER.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du Pôle Services à la Population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du Pôle Economie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de Direction

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les délégués au sein de la pépinière d'entreprises Pôleyrieux.

M. le Président indique que Michel Villemagne, Vice-président aux Finances, aura du retard car il est retenu par des obligations professionnelles. Il demande alors aux délégués s'ils acceptent que le chapitre concernant les comptes administratifs 2016 puisse être traité en fin de séance.

Aucune objection n'étant faite, M. le Président propose de débiter les autres sujets à l'ordre du jour.

1. ENFANCE JEUNESSE

M. le Président laisse la parole à M. Thierry Girot, Vice-président en charge de l'enfance-jeunesse.

[Arrivée de Marie-Jeanne REILLE-SINZ à 18h15]

A. Adoption de l'aide octroyée aux stagiaires BAFA

M. Girot informe le Conseil qu'un stage de base BAFA sera organisé sur Le Cheylard, du 15 au 22 avril 2017, par l'Association Familles Rurales (AFR). Il souligne que Val'Eyrieux a souhaité être partenaire de cette action dans le cadre de sa politique jeunesse.

Il indique que le coût de ce stage est de 540 € et propose aux membres du Conseil de se prononcer sur l'octroi d'une aide financière d'un montant de 150 € à tous les stagiaires résidant sur Val'Eyrieux qui suivraient intégralement ce stage de base.

Le versement de cette aide sera validé sous réserve de la présentation d'une attestation de suivi de ce stage BAFA ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois attestant que le stagiaire réside sur l'une des 31 communes de Val'Eyrieux.

Marcel Cotta souhaite savoir si le coût du stage comprend l'hébergement.

Fabien Ravier confirme que l'hébergement, prévu au Collège St Louis, est bien inclus dans la participation de 540 €.

Cécile Vindrieux demande si la suite de la formation, à savoir les stages pratique et de perfectionnement, se déroulera aussi sur Val'Eyrieux.

Thierry Girot indique que seul le stage de base se fera obligatoirement sur Val'Eyrieux. Pour la suite, chaque stagiaire est libre de faire ses stages où il veut et selon la thématique souhaitée.

Fabien Ravier souhaite ajouter qu'une communication va être mise en place pour informer les potentiels intéressés de l'organisation de ce stage BAFA au Cheylard. L'AFR va diffuser des flyers, une intervention sera proposée au Lycée du Cheylard et une réunion publique d'information devrait se tenir le samedi 25 février (lieu et horaire à préciser).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution d'une aide financière de 150 € aux stagiaires résidant sur Val'Eyrieux qui suivraient intégralement ce stage de base.

2. ACTION SOCIALE

M. le Président laisse la parole à M. Thierry Girot, Vice-président également en charge de cette compétence.

A. Adoption du règlement d'attribution de l'appel à projet « Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique »

Thierry Girot rappelle que, dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », il est prévu de mettre en place des actions sur la mobilité.

Aussi, il est proposé d'octroyer une aide aux particuliers qui achèteraient un vélo électrique.

Un règlement doit être adopté pour définir les modalités d'attribution de cette aide, dont les conditions principales seraient les suivantes :

- Cette aide est destinée aux adultes résidant sur le territoire de la Communauté de communes Val'Eyrieux désireux d'acquérir un vélo à assistance électrique homologué, neuf ou d'occasion.
- L'acquisition devra être effectuée chez l'un des trois revendeurs du territoire Val'Eyrieux : « Intersport » à Saint Agrève ; « Par Monts et par Vaux » à Saint Julien Boutières ; « Boutières Loisirs » au Cheylard.

M. Girot propose que l'aide s'élève à :

- Pour un vélo à assistance électrique neuf, la subvention serait de 25 % du prix d'achat TTC, dans la limite d'un plafond d'aide de 400 € TTC par vélo.
- Pour un vélo à assistance électrique d'occasion, la subvention est fixée à 15 % du prix d'achat TTC, dans la limite d'un plafond d'aide de 300 € TTC par vélo.

Il ajoute que les demandes des particuliers seront traitées par ordre d'arrivée, dans la limite de l'enveloppe financière disponible.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en place de cette aide et propose d'ouvrir une enveloppe d'aide de 20 000 € ; décide d'adopter le règlement de l'appel à projet « Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique » ; confie au Bureau communautaire la mise en œuvre de ce fond d'aide.

B. Désignation au CA du CIAS

M. Girot expose que, suite au départ de la commune de St Martial, il convient de remplacer Mme Martine IMBERT au sein du CA du CIAS Val'Eyrieux.

Mme Josette CLAUZIER se porte candidate et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir recueilli les candidatures et procédé au vote à main levée, à l'unanimité, élit les délégués ci-dessous de la Communauté de communes Val'Eyrieux au CA du CIAS Val'Eyrieux :

DELEGUES TITULAIRES
Thierry GIROT
Simon CHAPUS
Josette CLAUZIER
Marie-Christine ROURE
Cécile VINDRIEUX
Pascal BAILLY
Michel CHANTRE
Sabine LOULIER

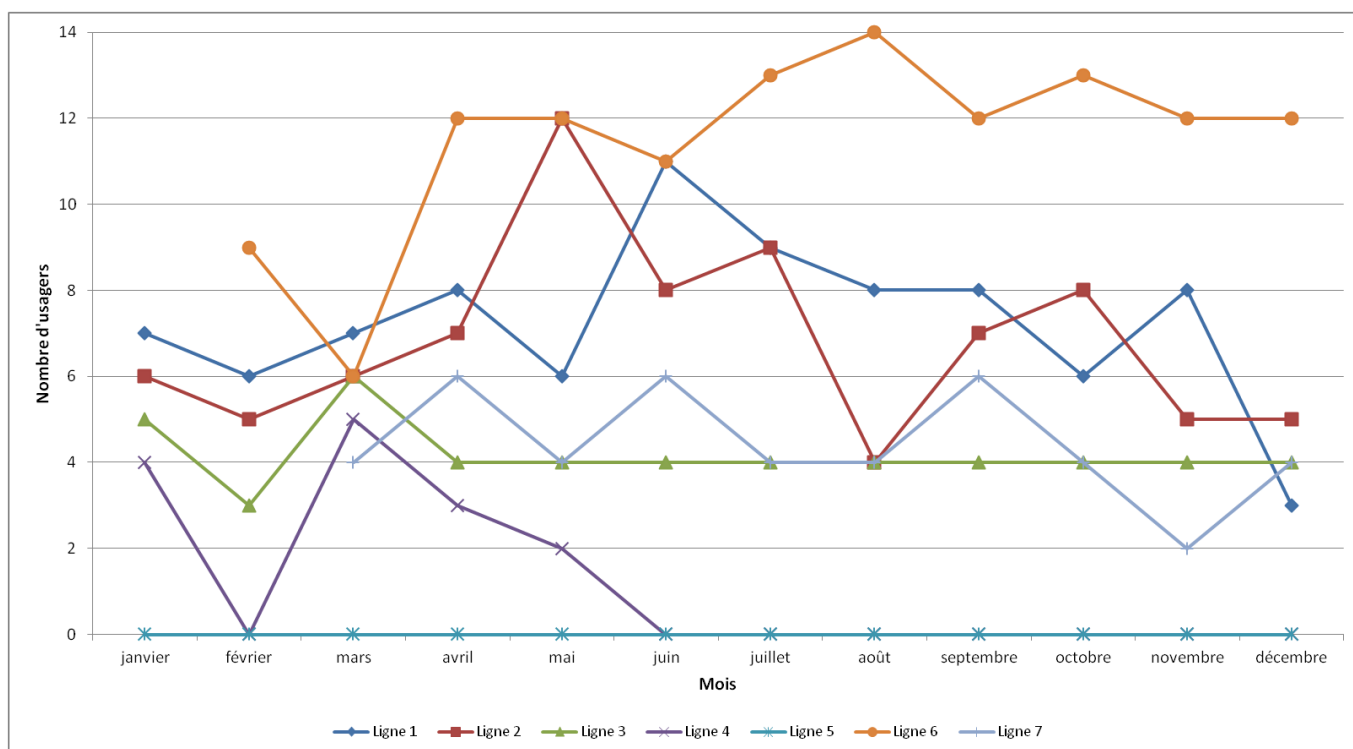
C. Transports à la demande : compte-rendu 2016

Thierry Girot dresse un bilan du fonctionnement des services de transport à la demande sur l'année 2016, dont le compte-rendu détaillé était joint à la note de synthèse.

En 2016, la principale nouveauté vient du fait que, suite à l'adoption des nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2016, la Communauté de communes devient alors organisateur secondaire des Transports à la demande sur l'ensemble du territoire Val'Eyrieux, obtenant donc la gestion directe de deux nouvelles lignes :

- Ligne 6 : Rochepaule - St Agrève
- Ligne 7 : St Julien Boutières - St Martin de Valamas

Fréquentation 2016 :



Récapitulatif des lignes TAD en service :

✓ Ligne 1 : Le Chambon - Le Cheylard

Cette ligne fonctionne le mercredi en semaine paire. Le service est assuré par les Cars de l'Eyrieux.

Réservations auprès de la Communauté de communes.

Aller : départ du Chambon - Le Village à 8h10

Retour : départ du Cheylard - Avenue de la Libération à 11h15

Tarifs : 2,50 € le trajet simple / 4 € l'aller-retour

✓ Ligne 2 : St Julien Labrousse - Lamastre

Cette ligne fonctionne le mardi en semaine paire. Le service est assuré par les Cars du Vivarais.

Réservations auprès de la Communauté de communes.

Aller : départ de St Julien Labrousse - L'Albouret à 8h15

Retour : départ de Lamastre - Centre à 11h45

Tarifs : 2,50 € le trajet simple / 4 € l'aller-retour

✓ Ligne 3 : St Julien Labrousse - Le Cheylard

Cette ligne fonctionne le mercredi en semaine impaire. Le service est assuré par Armand Tourisme.

Réservations auprès de la Communauté de communes.

Aller : départ de St Julien Labrousse - La Place à 8h00

Retour : départ du Cheylard - Avenue de la Libération à 10h45

Tarifs : 2,50 € le trajet simple / 4 € l'aller-retour

✓ Ligne 4 : St Genest Lachamp - Le Cheylard

Cette ligne fonctionne le mercredi en semaine impaire. Le service est assuré par Taxi des 2 Vallées.

Réservations auprès de la Communauté de communes.

Aller : départ de St Genest Lachamp - Jouanvins à 8h00

Retour : départ du Cheylard - Avenue de la Libération à 11h30

Tarifs : 2,50 € le trajet simple / 4 € l'aller-retour

En complément de cette ligne, une navette gratuite permet aux usagers des transports à la demande de se rendre sur la zone de La Palisse le mercredi en semaine impaire. Le service est également assuré par Taxi des 2 Vallées.

✓ **Ligne 5 : St Martin de Valamas - Le Cheylard**

Cette ligne fonctionne du lundi au vendredi. Le service est assuré par les Cars de l'Eyrieux.

Réervations auprès de la Centrale Sept'ici.

Aller : départ de St Martin de Valamas - La Place à 8h10

Retour : départ du Cheylard - Avenue de la Libération à 16h20

Tarifs : 1,50 € le trajet simple / 3 € l'aller-retour

✓ **Ligne 6 : Rochepaule - St Agrève**

Cette ligne fonctionne le lundi en semaine impaire. Le service est assuré par Taxi Ch. Carré.

Réervations auprès de la Centrale Sept'ici.

Aller : départ de Rochepaule - Village à 8h30

Retour : départ de St Agrève - Centre à 11h30

Tarifs : 1,50 € le trajet simple / 3 € l'aller-retour

✓ **Ligne 7 : St Julien Boutières - St Martin de Valamas**

Cette ligne fonctionne tous les jeudis. Le service est assuré par Taxis de l'Eyrieux.

Réervations auprès de la Centrale Sept'ici.

Aller : départ de St Julien Boutières - Place à 8h45

Retour : départ de St Martin de Valamas - Place à 10h45

Tarifs : 1,50 € le trajet simple / 3 € l'aller-retour

Maurice Weiss, en tant que Vice-président en charge des infrastructures de déplacements, du numérique et des mobilités au Département de l'Ardèche, souhaite en profiter pour rappeler que la compétence Transports a été transférée à la Région au 1^{er} janvier 2017.

Le Département a souhaité prendre la délégation afin d'assurer une continuité des services en cours. Cela est effectif jusqu'en septembre 2017 et le Département va demander à conserver la délégation jusqu'à la fin de l'année. En 2018, ce sera donc la Région qui reprendra totalement en charge la gestion de la compétence Transports, en s'appuyant très certainement sur l'existant dans chaque département. La grande inconnue reste cependant les conditions de mise en œuvre du service, notamment concernant les modalités financières (coût pour l'usager, subvention aux organisateurs délégués...).

3. ECONOMIE

M. le Président laisse la parole à M. René Julien, Vice-président en charge de la compétence.

A. Vente de terrain ZA des Prés de l'Eyrieux

M. Julien rappelle au Conseil la demande d'acquisition par M. Antoine Dumoulin, société MDD Pro, d'un lot sur la Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux. Son choix s'était porté sur le lot N° 6 mais il souhaite finalement changer de parcelle. Il s'agirait du lot N° 10 d'une superficie totale d'environ 2 500 m².

Il est proposé au Conseil, sous réserve de l'avis conforme du Service des Domaines, de vendre cette parcelle au prix de 25 € ht le m², soit 62 500 € ht.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, annule et remplace la délibération du 5 décembre 2016 ; décide la vente du lot N° 10 d'une superficie totale d'environ 2 500 m² au prix de 25 € ht le m² à M. Antoine DUMOULIN, ou toute personne morale s'y rapportant ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

[Arrivée de Jean-Luc Boulon à 18h35]

B. Validation de la convention d'objectifs avec l'association Le Labo.VE

M. Julien indique qu'une convention d'objectifs doit être signée entre la Communauté de communes Val'Eyrieux et le Labo.VE, association créée en 2015 dans le but de porter les projets de développement numérique de la Communauté de communes.

Cette convention, signée pour une durée d'un an, reprend les missions de l'association et mentionne le soutien apporté par Val'Eyrieux.

René Julien détaille les engagements de la Communauté de communes envers l'association pour l'année 2017 :

- apport d'une aide financière à hauteur de 20 000 € (versée en deux fois)
- mise à disposition gratuite de locaux au sein de PôleYrieux
- prise en charge des frais d'affranchissement possibles
- mise à disposition du matériel de reprographie au sein de PôleYrieux
- mise à disposition partielle du directeur du pôle économie, qui pourra se faire épauler si besoin de la chargée de développement économie et de la chargée d'accueil de PôleYrieux
- la Directrice Générale des Services de Val'Eyrieux et son assistante pourront ponctuellement aider l'association sur des aspects de gestion financière et administrative (demandes de subventions, partenariats, interface avec l'exécutif Val'Eyrieux...).

Josette Clauzier aimerait avoir des précisions sur ce à quoi vont servir les 20 000 € d'aide, sachant que Val'Eyrieux apporte déjà un soutien technique à l'association.

Florent Soubrillard indique que cette aide financière permettra notamment l'amorçage du FabLab et le recrutement d'un FabManager, dont la mission sera d'animer et de faire vivre le lieu.

Brigitte Morel se demande ce qu'il en sera par la suite du financement de cet outil.

Florent Soubrillard signale que le Labo.VE est déjà en train de chercher des financements pour faire fonctionner la structure, faire soutenir le poste du futur salarié...

Il ajoute que les adhésions représentent également une entrée d'argent pour l'association. Actuellement, une trentaine de particuliers adhèrent au Labo.VE.

Le Dr Jacques Chabal rappelle que le lancement du FabLab est réalisé par les équipes actuelles, en complément de leurs missions quotidiennes ; il en profite d'ailleurs pour les remercier de leur travail. Par la suite, il va falloir développer les activités de la structure, communiquer, faire vivre le lieu...

Il ajoute que l'association ne peut être financée en intégralité par Val'Eyrieux. Aussi, l'aide attribuée sera revue chaque année en fonction des besoins de la structure. Il insiste cependant sur le fait que l'évolution numérique est importante pour notre territoire. De ce fait, l'aide apportée par Val'Eyrieux doit être suffisante pour que le territoire ne prenne pas de retard et puisse rester au fait des nouvelles technologies.

[Frédéric Picard, René Julien et Sabine Loulier, en tant que membres du Conseil d'Administration du Labo.VE, ne prennent pas part au vote.]

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la convention d'objectifs avec l'Association Le Labo.VE ; autorise M. le Président à signer la convention d'objectifs 2017 avec l'association Le Labo.VE et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

4. TOURISME

M. le Président laisse la parole à Mme Catherine Faure, Vice-présidente au Tourisme.

A. Validation de la convention d'objectifs avec l'OTI

Mme Catherine Faure indique qu'une convention d'objectifs doit être signée entre la Communauté de communes Val'Éyrieux et le nouvel Office de Tourisme Intercommunal Val'Éyrieux.

Cette convention, signée pour une durée d'un an, reprend les objectifs touristiques du territoire et mentionne le soutien financier apporté par Val'Éyrieux à l'association.

[Arrivée de Michel Villemagne et Henry Jouve à 18h45]

Mme Faure indique qu'il est proposé que la subvention attribuée en 2017 soit identique à celle versée en 2016, soit 255 000 €. Elle précise que cette subvention sert principalement à payer les charges de personnel de la structure.

Il faut y ajouter la mise à disposition de Cécile Gire, chargée Sport de pleine nature, et de Christian Feroussier à hauteur de 50% de son temps annuel. Elle rappelle que le poste occupé par Marine Herrada ne sera pas reconduit pour l'instant.

Elle ajoute que Val'Éyrieux reversera à l'OTI la totalité du produit de la taxe de séjour encaissé sur l'année 2017, en début d'année 2018. Elle rappelle qu'en 2016, seul l'excédent était reversé à l'Office de Tourisme si le montant encaissé de la taxe de séjour était supérieur à 20 000 €. Elle ajoute que fin 2017, il sera proposé au Conseil communautaire de délibérer sur une augmentation des tarifs de la taxe de séjour.

Pour terminer, Catherine Faure informe le Bureau que la nouvelle charte graphique de l'OTI sera présentée en conférence de presse le 23 février prochain.

[Maurice Dessus, Catherine Faure, Roger Perrin, Raymond Fayard et René Julien, en tant que membres du Conseil d'Administration de l'OTI, ne prennent pas part au vote.]

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la convention d'objectifs avec l'Association de l'Office de Tourisme Intercommunal Val'Éyrieux ; autorise M. le Président à signer la convention d'objectifs 2017 avec l'OTI et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

B. Modification des tarifs de la Maison du bijou

Mme Faure indique qu'il convient de modifier certains tarifs adoptés pour la Maison du bijou lors de son ouverture, notamment pour différencier visite non guidée/visite guidée.

Elle propose donc les tarifs d'entrée suivants :

- Visite non-guidée :
 - Adulte : 3 €
 - Enfant de 6 à 17 ans, demandeur d'emploi : gratuit

- Visite guidée :
 - Adulte : 6 €
 - Enfant de 6 à 17 ans, demandeur d'emploi : 3 €
 - Famille (2 adultes + 2 enfants) : 13 € + 1€ par enfant supplémentaire
 - Groupe (au-delà de 10 pers.) : 5 €

Elle rappelle qu'il est institué un « Pass 2 sites » (La maison du bijou et L'Arche des Métiers) avec une majoration de 1 € par rapport au tarif de base.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs tels que mentionnés ci-dessus.

5. CULTURE

En l'absence de M. Jean-Marie Foutry, Vice-président à la Culture, M. le Président demande à Mme Carine Faure, Directrice Générale des Services, de présenter les délibérations.

A. Modification des tarifs de L'Arche des Métiers

Mme Faure présente les tarifs proposés :

VISITES	
PLEIN	6 €
REDUIT (enfant de 6 à 17 ans, demandeur d'emploi...)	3 €
FAMILLE : 2 adultes et 1 (ou 2) enfant(s) plus 1 € par enfant supplémentaire	13 €
Groupe Adultes (base 10 pers.)	5 €
ANIMATIONS SUR RESERVATION / GROUPES	
Adultes (base 10 pers.)	5 €
ANIMATION (individuel sur réservation, adulte ou enfant)	par personne : 5 €
Enfants (MJC, CLSH, Scolaires...)	
1 animation	4 €
2 animations	6 €
Mini-stage	
½ journée	10 €
3 x 1/3 journée	25 €
INTERVENTIONS HORS LES MURS PAR UN ANIMATEUR	
journée	330 €
1/2 journée	210 €
LOCATION EXPOSITIONS	
Location Expositions en Ardèche	Gratuit hors frais de transport, montage, démontage et formation
Location Expositions hors Ardèche /Expositions interactives hors frais de transport, montage, démontage et formation	la première semaine : 600 € par semaine supplémentaire : 350 € au mois : 1 500 €
Expositions panneaux	la semaine : 120 €
LES PETITS DEBROUILLARDS	
Le trimestre	20 €
FORMATIONS INTERNET, BUREAUTIQUE	
Session de 4 x 2 heures tout public	45 €
Session de 6 x 2 heures tout public	75 €
LIBRE SERVICE INTERNET, BUREAUTIQUE	
Sans abonnement (toute ½ heure commencée est due)	
Adulte ½ heure	1 €
Adulte 1 heure	2 €
-18 ans et tarif réduit (rmiste, demandeurs d'emploi, étudiant...) ½ heure	0,50 €
-18 ans et tarif réduit (rmiste, demandeurs d'emploi, étudiant...) 1 heure	1 €
Abonnement 10 heures (tout ¼ heure commencé est dû)	
Adulte	16 €
-18 ans et tarif réduit (rmiste, demandeurs d'emploi, étudiant...)	8 €

Impressions et photocopies	
A4 recto Noir et blanc	0,25 €
A4 recto Couleur	0,50 €
Scan A4	0,25 €
CENTRE MULTIMEDIA	
Mise à disposition du centre multimédia	½ journée : 50 € la journée : 80 €

Elle rappelle l'existence du « Pass 2 sites » (La maison du bijou et L'Arche des Métiers) avec une majoration de 1 € par rapport au tarif de base.

Elle indique également l'existence de tarifs spéciaux, non détaillés dans cette délibération, suite à la signature de conventions entre le CCSTI et certains CCAS du territoire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs tels que mentionnés ci-dessus.

B. Modification des tarifs de Planète Mars

Carine Faure donne lecture des tarifs proposés :

VISITE COMMENTEE DE L'OBSERVATOIRE (EN JOURNEE)	
Plein tarif	5 €
Réduit (enfant de 6 à 17 ans, demandeur d'emploi...)	3 €
Famille : 2 adultes et 1 (ou 2) enfant(s) plus 1 € par enfant supplémentaire	12 €
Groupe (base 10 pers.)	4 €
SOIREE OBSERVATION PRIVEE	
Groupes de 2 à 12 personnes	160 €
SOIREE OBSERVATION GRAND PUBLIC DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE	
Adulte	8 €
Réduit (enfant de 6 à 17 ans, demandeur d'emploi...)	5 €
ANIMATIONS	
Activité en journée	5 €
Mini stage	25 €
Stage Petite Ourse - Label national AFA 16h d'animation dont 4h en soirée	par enfant : 65 €
Enfants (MJC, CLSH, Scolaires...)	
1 animation	4 €
2 animations	6 €
3 animations	8 €
FORMATION	
Stage d'agrément Petite Ourse - Label national AFA 27h de formation dont 6h en soirée (hors hébergement)	250€ / animateur formé
TARIFS INTERVENTIONS HORS LES MURS POUR UN ANIMATEUR	
journée	330 €
1/2 journée	210 €
soirée observation aux télescopes	160 €
soirée Planétarium	160 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs tels que mentionnés ci-dessus.

6. DEVELOPPEMENT DURABLE

M. le Président laisse la parole à M. Frédéric Picard, Vice-président en charge de la compétence.

A. GEMAPI : autorisation à signer la convention

Frédéric Picard rappelle que cette délibération avait été mise à l'ordre du jour du Conseil communautaire de décembre 2016, puis retirée, la compétence GEMAPI ainsi que la convention soumise au vote ne faisant pas l'unanimité pour les raisons suivantes :

- Calcul basé sur 34 communes alors que Val'Eyrieux n'en compte plus que 31
- Bassins versants (Eyrieux, Doux, Lignon...) non pris en compte dans les calculs de population

Après plusieurs allers-retours avec le Syndicat Eyrieux Clair et le technicien de la CAPCA en charge du suivi de l'étude, le Comité exécutif a estimé qu'il était important pour Val'Eyrieux de prendre part à l'étude dès son lancement, tout en stipulant les points posant problème.

Frédéric Picard souhaite insister sur le fait qu'il s'agit bien pour l'instant d'une étude de préfiguration de ce que pourrait être GEMAPI, les Communautés de communes ne devant devenir compétentes qu'au 1^{er} janvier 2018 au plus tôt.

Il informe le Conseil que la participation financière de Val'Eyrieux à cette étude est estimée à 4 142 €, montant qui pourra être réajusté.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- décide l'adhésion de la Communauté de communes Val'Eyrieux au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé de prestations d'assistance pour l'organisation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation,
- décide d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes et autorise Monsieur le Président à le signer, sous réserve qu'il soit apporté modification sur :
 - La mise en place d'un prorata sur certaines communes en adéquation avec la situation des bassins versants
 - La prise en compte des modifications territoriales mises en place depuis le 1/1/2017
- autorise le Syndicat Mixte Eyrieux Clair en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de communes Val'Eyrieux, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- s'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de communes Val'Eyrieux est partie prenante,
- désigne M. Raymond FAYARD, en qualité de membre de la Commission d'appel d'offres de la Communauté de communes, comme membre de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au présent groupement.
- désigne M. Frédéric PICARD, en qualité de Vice-président en charge du développement durable, pour participer au suivi de l'étude.
- décide de régler la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- approuve de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de l'opération.
- autorise le Syndicat Mixte Eyrieux Clair, sur la durée de l'opération, à solliciter et percevoir pour le compte de la Communauté de communes Val'Eyrieux les subventions de l'Agence de l'Eau.

7. ADMINISTRATION GENERALE

M. le Président laisse la parole à Mme Carine Faure, Directrice Générale des Services.

A. Changement de délégués au SICTOMSED pour les Communes de St Andéol de Fourchades, Arcens et Chanéac

Mme Faure expose ci-dessous les changements de délégués au SICTOMSED souhaités par les communes :

- St Andéol de Fourchades : remplacement d'Ernest Helmstetter par Josyane Allard-Chalancon
- Chanéac : remplacement de Tony Castermant par Christian Jozy
- Arcens : remplacement de Fabien Giraud par Joëlle Courtault.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les nouveaux délégués de la Communauté de communes Val'Eyrieux au SICTOMSED pour les Communes de St Andéol de Fourchades, Chanéac et Arcens :

- o **St Andéol de Fourchades : Josyane ALLARD-CHALANCON et Didier CHAUSSINAND**
- o **Chanéac : Christian JOZY et Laurent BONHOMME**
- o **Arcens : Joëlle COURTAULT et Maria-Isabel CURINIER**

B. Changement de délégués au Syndicat Eyrieux Clair pour la Commune de Lachapelle sous Chanéac

Mme Faure indique que la Commune de Lachapelle sous Chanéac a fait part de modifications concernant ses délégués désignés au Syndicat Eyrieux Clair et propose les délégués ci-dessous :

- M. Laurent MARIAC (titulaire)
- Mme Michelle THOMAS (suppléante)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués ci-dessus au Syndicat Eyrieux Clair pour la Commune de Lachapelle sous Chanéac.

C. Modification des délégués désignés à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Mme Faure rappelle que le Code Général des Impôts prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour les EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C. Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Après proposition de la Communauté de communes Val'Eyrieux au Directeur Départemental des Finances Publiques, par délibération du 29 septembre 2014, des délégués avaient été désignés commissaires de la CIID de la Communauté de communes Val'Eyrieux.

Mme Faure indique que l'un des délégués à la CCID était domicilié sur St Martial. Aussi, suite au départ de la commune, il convient de le remplacer.

M. le Président propose de le remplacer par M. Sylvain FAILLA-MULONE, ingénieur paysagiste installé sur la ZA des Prés de l'Eyrieux et résidant à St Cierge sous Le Cheylard.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, propose les délégués suivants à la CIID de la Communauté de communes Val'Eyrieux :

Délégués TITULAIRES
Jean-Claude GIRAUD
Daniel FLOURY
Daniel BERTHIER
Gérard CUMIN
Louis AUBERT
Christian CARRE
Sylvain FAILLA-MULONE
Luc BOURDAIS
Alain DUMAS
Yves CHANAL

Délégués SUPPLEANTS
Jean-Paul CHALANCON
Thierry GALAN
Pierre CROS
Jean-Claude HILAIRE
Yves CHAREYRON
Nicolas CLARET
Franck DUBOUIS
Maxime VILLE
Jean-Claude ROCHE
Marie-France COTTA

8. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

M. le Président laisse la parole à M. Michel Villemagne, Vice-président en charge des Finances.

M. Villemagne propose de présenter chaque compte administratif en apportant les commentaires nécessaires ; puis l'ensemble des comptes sera soumis au vote par le 1^{er} Vice-président, M. Maurice Weiss, après sortie de la salle du Président.

Le PowerPoint diffusé lors de la séance est joint en annexe du présent compte-rendu.

Pour commencer, M. Villemagne présente la situation agrégée de tous les budgets.

L'année 2015 présentait un résultat cumulé à - 663 920,25€. On peut noter une légère amélioration à fin 2016, même si le résultat est toujours négatif.

- **Budget général**

[Page 4 ppt]

Les opérations de l'exercice présentent un déficit de 174 597,47 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 256 244,22 €.

Soit un résultat cumulé de l'exercice positif de 81 646,75 €.

M. Villemagne indique que la capacité d'épargne est redevenue positive pour 52 000 € en ce qui reste insuffisant pour redresser la situation financière de la collectivité.

M. Villemagne fait un point sur les taux de réalisation de la section de fonctionnement par rapport aux prévisions :

- Dépenses : 95,96 % en 2016 (94,63 % en 2015 et 91,62 % en 2014).
- Recettes : 96,85 % en 2016 (99,31 % en 2015 et 100,14 % en 2014).

Concernant l'investissement, la situation est bonne avec un résultat positif de plus de 721 000 €. Il faut souligner la bonne rentrée des subventions d'investissement qui s'élève à plus de 2 M €.

Les principales dépenses concernent la Dolce Via, le rachat des VRD des Prés de l'Eyrieux, la participation versée à Ardèche Drôme Numérique et l'Atelier du bijou.

M. Villemagne rappelle les emprunts contractés en 2016 à hauteur de 860 000 €.

Un détail des dépenses et recettes est apporté par chapitre [Pages 5 et 6 ppt] :

L'effort important des services sur les charges courantes avec un réelle maîtrise des coûts est souligné. En revanche, le chapitre des charges de personnel a vu son chiffre augmenté par les transferts de personnel.

Un autre point d'inquiétude concerne les recettes de fonctionnement qui ne sont pas dynamiques. Ainsi, la baisse des dotations de l'Etat, si elle a représenté 170 000 € en 2016, approche le chiffre de 350 000 € de perte.

Il souligne la problématique liée à la redistribution de la fiscalité professionnelle, via les attributions de compensation.

Un graphique présente le détail des dépenses et recettes par secteurs d'activité [Page 7 ppt] :

Il est utile de préciser que le choix a été fait de ne porter en recettes de chaque secteur que les recettes directes. Ainsi, aucune répartition d'une part de DGF ou de fiscalité n'est affectée en recettes.

Par exemple, pour les services généraux, la seule recette « affectée » correspond aux aides perçues sur les salaires.

Après intégration des restes à réaliser, il est affecté en couverture de besoin de financement de l'investissement : 133 263,90 € ; ce qui laisse une reprise au budget 2017 en excédent de fonctionnement, 661 598,27 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

- **Budget Eau**

[Page 8 ppt]

Les opérations de l'exercice sont excédentaires, tant en fonctionnement (111 103,51 €) qu'en investissement (214 780,95 €), soit un résultat cumulé de l'exercice positif de 325 884,46 €.

M. Villemagne souhaite rappeler que 2016 est la première année d'exercice de la compétence sur tout le territoire.

Il est proposé d'affecter en couverture du besoin de financement : 11 342,85 € ; et en reprise au budget au 002 : 144 667,22 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 815 020 € en dépenses ; et à 573 423 € en recettes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

- **Budget Assainissement**

[Page 9 ppt]

Les opérations de l'exercice présentent un déficit de 131 256,37 € en section de fonctionnement et un excédent de 195 649,92 € en investissement, soit un excédent de résultat cumulé sur l'exercice de 64 393,55 €.

Situation compliquée notamment à cause des dotations aux amortissements. Michel Villemagne indique que cela est dû aux durées d'amortissement parfois courtes (30 ans) auparavant mises en place dans les communes. En règle générale, il est impossible de modifier ces durées. Cependant, avec la prise de compétences au 1^{er} janvier 2016, Val'Éyrieux pourrait déroger à l'intangibilité et ainsi revoir les durées d'amortissement.

Des restes à réaliser sont présents sur ce budget : 428 119 € en dépenses et 604 454 € en recettes.

Ce budget présente un excédent total de financement de 459 730,82 €.

En revanche, le fonctionnement présente un déficit de 131 256,37 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

- **Budget Activités Economiques**

[Page 10 ppt]

Ce budget concerne exclusivement la gestion de la pépinière d'entreprises.

Il est marqué en 2016 par un apport de 63 000 € du Budget Général permettant de rééquilibrer la section de fonctionnement, qui présente un excédent de clôture de 557,20 €.

Ce budget présente un excédent total de financement de 36 366,42 €.

Il existe des restes à réaliser pour 11 900 € en dépenses.

A fin 2016, nous sommes globalement à 48 823,62 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

- **Budget Energie Val'Eyrieux**

[Page 11 ppt]

Ce budget correspond à la vente de thermie, grâce aux panneaux solaires installés sur les Maisons de Santé de St Martin de Valamas et de St Agrève.

Ce budget présente un excédent total de financement de 32 928,10 et un excédent de fonctionnement reporté de 25 523,09 €.

Michel Villemagne rappelle le projet en cours au sein de la SEMLEER, visant à installer des centrales photovoltaïques sur certaines toitures publiques. Plusieurs toitures de Val'Eyrieux étant ciblées, le budget Energie pourrait servir à racheter l'investissement fait par la SEMLEER ; Val'Eyrieux encaisserait ensuite les recettes émanant de ces installations. Cette projection sera étudiée au budget 2017.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

- **Budget ZA d'Arice**

[Page 12 ppt]

Des cessions pour un montant d'environ 323 000 € étaient attendues sur 2016 mais les ventes n'ont pu se réaliser avant la fin de l'année et seront donc encaissées sur le budget 2017.

Le déficit actuel s'élève à 1 745 972,20 €.

Ce budget finit en 2016 avec un excédent de fonctionnement de 50 999,35 €, affecté en totalité à la couverture du besoin de financement.

Michel Villemagne rappelle qu'il est projeté de réaliser sur ce budget la même opération que celle faite sur les Prés de l'Eyrieux en 2016, à savoir le rachat des VRD de la zone.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

- **Budget ZA des Prés de l'Eyrieux**

[Page 13 ppt]

M. Villemagne rappelle l'opération réalisée en 2016 sur ce budget, qui a été de rétrocéder au Budget général les VRD (Voies et Réseaux Divers) de la zone, sans attendre la fin des ventes de lots, comme cela est habituellement réalisé. Ainsi, le budget de la ZA a été soulagé d'une partie du déficit comptable généré par les VRD et qui, en tout état de cause, devait à terme être assumé par le budget général.

Le déficit actuel s'élève à 658 486,42 €.

Toutefois, ce budget dégage un résultat de fonctionnement 2016 excédentaire de 9 365,33 €, montant affecté en couverture du déficit.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

- **Budget ZA Rascles**

[Page 14 ppt]

Le déficit actuel s'élève à 293 813,33 €.

Ce budget dégage un résultat de fonctionnement 2016 excédentaire de 19 200,47 €, montant affecté en couverture du déficit.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif et l'affectation des résultats proposée.

9. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

10. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Sans objet.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 20h15

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
Communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

